

# DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Votre démarche en quelques étapes



**EPERNAY**  
AGGLO CHAMPAGNE

# L'offre de logements sociaux

**4 511**

logements sociaux répartis sur 16 communes en 2024

**5**

bailleurs sociaux (Plurial Novilia, Le Foyer Rémois, ICF Habitat, Nov'Habitat, Espace Habitat)

**86%**

de logements collectifs

**14%**

de logements individuels

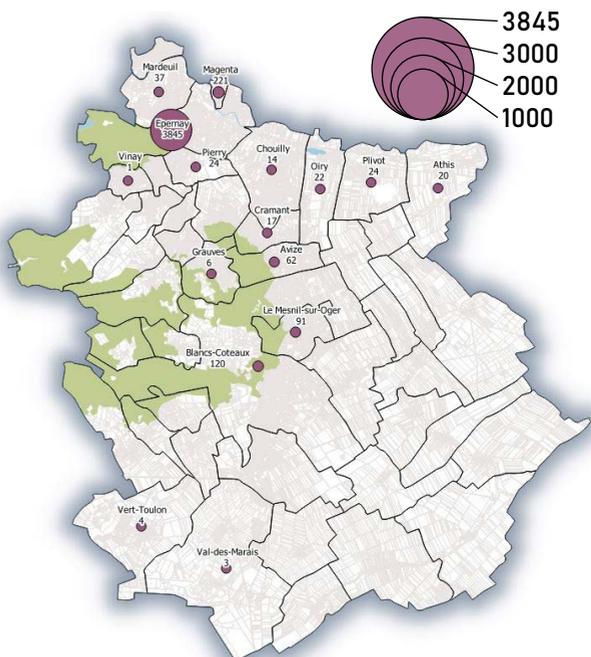
**11 mois**

d'attente en moyenne avant l'attribution d'un logement en 2024. Ce délai peut varier en fonction de la typologie de logement demandée (T1, T2, T3...) et de la localisation.

## Localisation des logements sociaux

Source : RPLS 2024

### Nombre de logements sociaux



Source : Répertoire du parc locatif social 2024 - cartographie Guy Taieb Conseil



### Qu'est-ce qu'un logement social ?

Un logement social ou HLM est un logement construit avec l'aide de l'État et qui est soumis à des règles de construction, de gestion et d'attributions précises. Les loyers sont également réglementés et l'accès au logement conditionné à des ressources maximales.

# Comment faire une demande de logement social ?

Pour faire votre demande de logement social sur le territoire d'Épernay Agglo Champagne, vous pouvez :

## ▶ Déposer votre demande en ligne :

[www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)

Vous pouvez également consulter les sites internet des bailleurs sociaux présents sur le territoire (à retrouver dans la rubrique «Contacts», en page 8).

## ▶ Déposer votre demande dans un lieu d'enregistrement :

### Agence Plurial Novilia

2, rue des Semonts à Epernay  
Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h  
et 13h30 à 17h30  
Le samedi matin de 9h à 12h  
Tél : **03 26 04 98 11**



### 1 seule demande suffit !

Une fois votre demande enregistrée, elle est automatiquement consultable par tous les bailleurs sociaux disposant de logements dans l'agglomération. Il est néanmoins conseillé de s'informer de son état d'avancement auprès de ces derniers.



### Déjà locataire du parc social ?

Prenez directement contact auprès de votre bailleur social actuel pour faire une demande de « mutation » (changement de logement).



### Employé d'une entreprise de 10 salariés ou plus ? Vous bénéficiez du dispositif d'Action Logement !

Vous devez, dans un premier temps, déposer une demande de logement social. Vous pourrez ensuite consulter les offres disponibles sur [www.al-in.fr](http://www.al-in.fr)

### Salarié de la SNCF ?

Rendez-vous sur l'E-logement, à partir de l'intranet-extranet de la SNCF, pour faire votre demande.



### Besoin d'un renseignement ?

Tous les contacts utiles pour vous accompagner dans votre démarche sont mentionnés à la fin de ce document.

# Les étapes de ma demande

①

**Je dois déposer ma demande sur internet ou dans un guichet d'enregistrement.**

②

**J'obtiens ensuite un numéro unique d'enregistrement par mail ou par courrier** (sous un délai d'un mois maximum). Ce numéro unique permet de consulter mon dossier en ligne et de fournir les documents et pièces justificatives nécessaires.

③

**Ma demande est évaluée avec la « cotation » selon différents critères** (ma situation familiale, mon travail, mon logement actuel) puis par les bailleurs sociaux. Lorsqu'un logement correspondant à ma demande est disponible, le bailleur me recontacte pour compléter mon dossier.

④

**Mon dossier est présenté à la Commission d'Attribution des logements.** C'est elle qui décide du candidat auquel le logement est proposé. Si j'accepte ce logement, je deviens locataire. Si je refuse, ma demande sera réexaminée.

# La cotation de la demande

## La cotation, qu'est-ce que c'est ?

Epernay Agglo Champagne a mis en place un système de « cotation » pour toutes les demandes de logement social selon une grille de critères. Chaque demande obtient ainsi un nombre de points qui permet d'établir un premier classement des candidatures. Les demandes sont ensuite évaluées individuellement par la Commission d'Attribution.

Ces points, classés selon différents critères (situation familiale, travail, logement actuel), permettent d'aider la Commission d'Attribution à identifier les candidats auxquels seront proposés les logements disponibles. Attention, ces points ne sont pas les seuls critères qui permettent à la Commission de décider.

Pour connaître les points relatifs à votre demande, vous pouvez les consulter sur le site [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr) ou vous rendre à la page 6 de cette brochure. Votre demande doit être à jour et refléter votre situation actuelle. Vous devez fournir les pièces justificatives nécessaires à l'examen de votre dossier.

## Le processus de cotation de la demande de logement social en 4 étapes



Les demandeurs de logement social remplissent un formulaire de demande de logement



Les candidatures sont cotées à travers une grille de critères définie à l'échelle de l'agglomération



Les candidatures sont instruites puis analysées (en tenant compte de la cotation), ce qui permet d'établir un classement entre les différents candidats pour un même logement



La commission d'attribution s'appuie, entre autres, sur la cotation pour sélectionner le candidat qui aura une proposition de logement



**Important :** Chaque agglomération dispose d'une cotation qui lui est propre. Une personne n'obtiendra pas le même nombre de points si sa demande est faite pour Reims, Châlons ou Épernay, par exemple.

# Les critères sur Epernay Agglo Champagne

## Situation personnelle

Critères	Nombre de points
Personnes bénéficiaires du Droit Au Logement Opposable (DALO)	25 points
Ménages dont les revenus sont inférieurs au 1 <sup>er</sup> quartile (832€/mois/unité de consommation en 2024)	20 points
Personnes ayant vécu une période de chômage de longue durée	20 points
Personnes en situation de handicap ou ayant à charge une personne en situation de handicap	20 points
Violence au sein du couple ou menace de mariage forcé	20 points
Personnes victimes de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords	20 points
Personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle	20 points
Personnes victimes de l'une des infractions de traite des humains ou de proxénétisme	20 points
Personnes habitant dans la commune demandée	15 points
Parents en divorce ou séparation	5 points
Jeunes de moins de 30 ans	5 points
Parents isolés	2 points

## Situation professionnelle

Critères	Nombre de points
Personnes travaillant dans la commune demandée	15 points
Ménages dont les revenus sont inférieurs au 2 <sup>e</sup> quartile de ressources	5 points
Personnes exerçant un métier en tension (hôtellerie, restauration, tourisme, bâtiment, industrie)	5 points
Personnes en CDD ou intérim	2 points
Personnes en insertion professionnelle	2 points

# Les critères sur Epernay Agglo Champagne



## Situation vis-à-vis du logement actuel

Critères	Nombre de points
Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement de transition	23 points
Personnes vivant dans un logement indigne	20 points
Personnes menacées d'expulsion sans relogement	20 points
Personnes vivant dans un logement non décent avec au moins 1 mineur	20 points
Personnes vivant dans un logement en suroccupation avec au moins 1 mineur	20 points
Personnes dépourvues de logement et d'hébergement	20 points
Personnes hébergées par des tiers	20 points
Personnes logées en appartement de coordination thérapeutique	20 points
Personnes âgées en difficulté dans un logement trop grand	10 points
Personnes âgées en difficulté dans un logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie	10 points
Personnes vivant dans un logement inadapté à la perte d'autonomie ou au handicap	10 points
Personnes âgées par anticipation d'un risque de perte d'autonomie	5 points
Personnes vivant dans un logement éloigné du lieu de travail	5 points
Personnes vivant dans un logement en suroccupation	2 points
Personnes vivant dans un logement repris ou mis en vente par son propriétaire	2 points

# Les critères sur Epernay Agglo Champagne

## Procédure

Critères	Nombre de points
Ancienneté de la demande : - Moins d'un an - 1 à 2 ans - 2 à 3 ans - Plus de 3 ans	0 point 2 points 5 points 0 points
Demandeur arrivé en seconde position lors du précédent passage en Commission d'Attribution	2 points
Fausse déclaration / fourniture d'une pièce justificative falsifiée	- 10 points

## Contacts

### Epernay Agglo Champagne

Place du 13<sup>e</sup> R.G. à Epernay  
Ouvert du lundi au vendredi :  
8h30 à 12h15 et 13h45 à 17h  
Tél : 03 26 56 47 10

[www.epernay-agglo.fr](http://www.epernay-agglo.fr)



### Plurial Novilia

2, rue des Semonts à Epernay  
Du lundi au vendredi :  
8h30 à 12h et 13h30 à 17h30  
Le samedi matin : 9h à 12h  
Tél : 03 26 04 98 11

[www.plurial-novilia.fr](http://www.plurial-novilia.fr)



### Le Foyer Rémois

8, rue Lanson - 51722 Reims Cedex  
Du lundi au vendredi :  
8h30 à 12h et 13h30 à 17h30  
Tél : 03 26 84 46 46

[www.foyer-remois.fr](http://www.foyer-remois.fr)



### Nov'Habitat

55, boulevard Hippolyte-Faure  
51008 Châlons-en-Champagne

[www.novhabitat.fr](http://www.novhabitat.fr)



### ICF Habitat Nord Est

21, rue de la République  
80000 Amiens

[www.icfhabitat.fr](http://www.icfhabitat.fr)



### Espace Habitat

2, rue Léontine-Weick  
08300 Reithel

[www.espacehabitat.fr](http://www.espacehabitat.fr)



### Action Logement

2, place Jamot - 51100 Reims

[www.al-in.fr](http://www.al-in.fr)



Conception : Epernay Agglo Champagne  
Contenu : Guy Taieb Conseil - Année 2025